



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025**

BM2025/12/02/21 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS "INNOVER DANS LA VILLE"

DATE DE LA CONVOCATION : 26 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2018/09/28/15 portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Vu la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),

Vu la délibération CM2020/05/15/04 portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient,

Vu la délibération CM2021/04/07/15 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain du l'Innovation et du Numérique,

Vu la délibération CM2023/03/22/10-02 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2023/03/22/11-01 portant sur la création du Programme métropolitain de développement des tiers-lieux adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2023/06/20/03 portant attribution de subventions au titre du Fonds Innover dans la Ville,

Vu la délibération BM2024/03/26/15 portant attribution de subventions au titre du Fonds Innover dans la Ville,

Vu la délibération CM2025/07/11/28 portant sur la création du Programme métropolitain de Logistique Urbaine Durable adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville » et portant mise à jour du fonds « Innover dans la Ville »,

Vu les projets de convention-type annexés à la présente,

Vu l'avis du comité d'examen des projets au titre du Fonds « Innover dans la Ville »,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #11 du Défi 04 du schéma métropolitain d'aménagement numérique visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Considérant l'axe 5 du plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique,

Considérant qu'il y a lieu de modifier, à la demande du bénéficiaire, la répartition de la subvention attribuée à la commune de Juvisy-sur-Orge au titre de la délibération BM2023/06/20/03,

Considérant qu'il y a lieu de modifier, à la demande du bénéficiaire, la répartition de la subvention attribuée à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, au titre de la délibération BM2024/03/26/15,

Considérant que les deux modifications susmentionnées sont sans impact sur les subventions respectivement attribuées à chaque bénéficiaire mais concernent uniquement la répartition desdites subventions entre fonctionnement et investissement,

Considérant que par délibération CM2025/04/07/18, le Conseil de la Métropole a délégué au Bureau l'attribution des subventions octroyées au titre du Fonds Innover dans la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE l'octroi de subventions en fonctionnement d'un montant de 321 243,50 € et en investissement de 1 172 288,43 € pour les 21 projets et 17 structures suivantes :

Au titre du Programme "Innover dans la Ville"

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20251202-BM2025-12-02-21-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Bourg-la-Reine	Mise en place d'une solution dématérialisée de gestion RH	23 301 €	40 059 €	Non activé
Neuilly sur Marne	Mise en place de deux solutions numériques afin de centraliser et automatiser l'exploitation des données des différents logiciels métiers de la ville	8 691 €	26 072 €	Non activé
Neuilly sur Marne	Mise en place d'un projet de Gestion de Relation Usagers	0 €	14 263 €	Non activé
Pantin	Mise en place d'une solution de gestion sécurisée des clés des usagers pour les services à domicile	0 €	16 115 €	Non activé
Suresnes	Projet de modernisation et refonte du site internet de la ville	0 €	57 173 €	Non activé
Ville d'Avray	Mise en place d'écran numériques interactifs dans les écoles	0 €	28 623 €	Non activé
Ville d'Avray	Mise en place d'un outil de gestion de relation citoyenne et location de salles	0 €	13 021 €	Non activé
Noisy-le-Grand	Création d'un lieu dédié aux enjeux d'IA frugale sur le territoire	38 500 €	20 000 €	Activé
Aubervilliers	Mise en place d'une solution innovante de récupération et valorisation des eaux pluviales de toiture pour la végétalisation des espaces urbains	0 €	19 760 €	Activé
Colombes	Mise en place d'une solution de lutte contre la prolifération des dépôts sauvages en ville	31 423 €	80 938 €	Activé
Grand Orly Seine Bièvre	Mise en place d'un jumeau numérique pour le suivi des flux de trafic routier	54 217 €	0 €	Activé
Saint-Cloud	Mise en place d'un jumeau numérique pour le suivi des flux de trafic routier	19 275 €	0 €	Activé
Villeneuve-Saint-Georges	Mise en place d'une solution de gestion en temps réel des flux routiers	41 995 €	12 500 €	Activé
Total		217 601 €	328 523,68 €	

Soit un total de 546 124,68 euros pour 13 projets.

Au titre du Programme Cybersécurité de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20251202-BM2025-12-02-21-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Vanves	Mise en place d'un projet de cybersécurité pour lutter contre les cyberattaques	58 643 €	100 000 €	Non activé
Suresnes	Mise en place d'une solution de cybersécurité	0 €	78 664 €	Non activé
Ville d'Avray	Mise en place d'une solution de cybersécurité	0 €	33 427 €	Non activé
Total		58 643 €	212 091 €	

Soit un total de 270 733,75 euros pour 3 projets.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Clichy-la-Garenne	Acquisition de tables de tri connectées pour la réduction du gaspillage alimentaire	0 €	31 250 €	Non activé
Total		0 €	31 250 €	

Soit un total de 31 250 euros pour 1 projet.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire dans le cadre du volet "Aide à l'immobilier d'entreprise"

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
SPL Marne au Bois	Fontenay-sous-Bois ; Paris Est Marne au Bois	Création d'une plateforme de réemploi FAB MAB sur la ZAC du Péripôle pour stocker et reconditionner des matériaux	0 €	200 000 €	Activé
Demcy	L'Île-Saint-Denis, Plaine Commune	Travaux de réhabilitation d'une friche industrielle à l'Île Saint Denis pour développer un démonstrateur "Le Ponton": showroom des matériaux de réemploi, espaces de formation, atelier de reconditionnement, incubateur et espaces partagés ; en partenariat avec la start up Second Oeuvre.	0 €	200 000 €	Activé
Toits de Paris	Villepinte, Paris Terre d'Envol	Location d'un entrepôt pour structurer une filière de réemploi des matériaux de couverture (zinc, ardoise, tuiles), avec une activité existante en signalétique et une montée en puissance sur les matériaux bruts à destination du BTP, en tant que fournisseur de matériaux de réemploi	0 €	177 424 €	Non activé
Total			0 €	577 424 €	

Soit un total de 577 424 euros pour 3 projets.

Au titre du Programme métropolitain Logistique Urbaine et Durable

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20251202-BM2025-12-02-21-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
CCAS de Montreuil	Montreuil	Acquisition d'un véhicule décarboné configuré logistique alimentaire du dernier kilomètre, expertise pour l'efficience de l'activité logistique de la plateforme de collecte et de redistribution, et consolidation du portail numérique visant à optimiser les flux logistiques	45 000 €	23 000 €	Non activé
Total			45 000 €	23 000 €	

Soit un total de 68 000 euros pour 1 projet.

MODIFIE la répartition des dépenses en section de fonctionnement et investissement du tableau relatif à l'attribution de subventions au territoire de Grand Orly Seine Bièvre, figurant dans la délibération BM2024/03/26/15 comme suit :

Structure à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Grand Orly Seine Bièvre	Mise en place d'une solution de gestion de relation usagers intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle	200 000 €	0€	Activé
Total		424 528 €	143 733,17 €	

MODIFIE la répartition des dépenses en section de fonctionnement et investissement du tableau relatif à l'attribution de subventions à la ville de Juvisy-sur-Orge, figurant dans la délibération BM2023/06/20/03, comme suit :

Structure à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Juvisy –sur-Orge	Solution dématérialisée de gestion des instances	13 481 €	0 €	Non activé
Total		113 810,74 €	201 069,85 €	

PRÉCISE que les modifications susmentionnées sont sans impact sur le montant des subventions attribuées.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions attribuées, conformément aux modèles annexés à la présente délibération, et à prendre tout acte y afférent.

PRÉCISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 05 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville.

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20251202-BM2025-12-02-21-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.